

PROCES VERBAL de la réunion du Conseil Municipal en date du 22 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 juillet à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance à la salle polyvalente de Croisilles sous la présidence de Madame MAILLOUX Elisabeth, Maire.

Etaient présents : 11

MAILLOUX Elisabeth, Maire

MORAUX Christian, SENECHAL Isabelle, Adjoints

BEAUDOUIN Laëtitia, BOUQUEREL Sophie, GOMIS Vincent, LEPAUVRE Pascale, VAUTIER Jean-Paul, MEILINK Gerritje, PITEL Vincent, SABINE Nelly, Conseillers municipaux

Excusés : 0

Absents : 0

Quorum : atteint

Date de Convocation : 04/07/2025

Secrétaire de séance : LEPAUVRE Pascale

ORDRE DU JOUR :

- SDEC ENERGIE : Renouvellement projecteur église
- Yoga et Sophrologie
- Avis sur les accès des terrains Place Mc CARTNEY
- Arrêt bus sur la RD562
- Compte rendu de la visite de l'inspection de l'Eglise par la DRAC
- Station d'épuration : calendrier
- Elections municipales 2026 : nombres de conseillers communautaires
- Récompenses BAC
- Administration Panneaux Pocket
- Défibrillateur Place Barrass
- Commissions communales et intercommunales
- Questions diverses

Madame le Maire demande s'il y a des observations sur le dernier procès-verbal en date du 10/06/2025. Sans observations, le procès-verbal est approuvé. Madame le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour la demande d'installation d'un Food Truck Place Mc Cartney.

Le conseil municipal accepte.

Madame le Maire rappelle que les journées européennes du cheval de trait auront lieu à Croisilles du 19 au 24 août 2025. Le chemin communal qui permettra l'accès au parking a été aménagé.

SDEC ENERGIE : Renouvellement d'un projecteur pour l'église

Délibération n° 23/2025

Madame le Maire présente au conseil le devis du SDEC Energie concernant le renouvellement du projecteur 99-12, hors service, à l'Eglise, le coût total de cette opération est de 1 467.61 € TTC, soit une participation communale de 856.11 €, déduite de la part assurée par le SDEC Energie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de renouveler le projecteur 99-12 de l'église,
- S'engage à verser au SDEC Energie la contribution communale qui s'élève à la somme de 856.11 €,
- S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi :

- En section de fonctionnement, compte 65561,
- Prend note que la somme versée au SDEC Energie ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- Autorise et mandate le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

YOGA

Délibération : 24/2025

Madame le Maire expose au conseil le souhait de Mme MALO Séverine de poursuivre ses cours de yoga le lundi soir dans la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de reconduire la mise à disposition de la salle polyvalente de Croisilles à Mme MALO Séverine, professeur de yoga pour la société CREACOOP14 pour un coût de 150 e par an, plus la possibilité d'un montant supplémentaire à définir en cas de dépense importante d'électricité,
- Précise qu'une convention sera établie entre les 2 parties,
- Autorise et mandate Madame le Maire à signer cette convention et tous les documents se rapportant à cette délibération.

SOPHROLOGIE

Délibération : 25/2025

Madame le Maire informe que Mme CATEZ Laurence, sophrologue qui exerce déjà à May/Orne, sollicite la mise à disposition de la salle polyvalente pour des cours de sophrologie le jeudi soir. Il est proposé d'accepter selon les mêmes conditions que le yoga, en précisant que les cours seront annulés lors des repas du Club des toujours 20 ans qui ont lieu un jeudi par trimestre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'accepter la mise à disposition de la salle polyvalente de Croisilles à CATEZ Laurence, sophrologue pour un coût de 150 e par an, plus la possibilité d'un montant supplémentaire à définir en cas de dépense importante d'électricité,
- Précise qu'une convention sera établie entre les 2 parties,
- Autorise et mandate Madame le Maire à signer cette convention et tous les documents se rapportant à cette délibération.

AVIS SUR LES ACCES DES TERRAINS PLACE Mc CARTNEY

Madame le Maire informe le Conseil que, la déclaration préalable pour une division foncière de 8 terrains sur les parcelles cadastrées 207 AB 177 et AB 205 a été refusée le 30 juin 2025, du fait de la dangerosité des entrées route de Barbery, la direction des routes départementales a proposé une solution alternative le 17 juillet. Contrairement à ce qui était prévu début juillet, le pétitionnaire n'a pas déposé à ce jour une nouvelle déclaration préalable. Dès qu'une nouvelle DP sera déposée, le conseil municipal sera saisi pour délibérer sur le nouveau plan. Il est rappelé en séance que deux entrées sur la place Mc Cartney ne sont pas compatibles avec le fonctionnement du parking, notamment Poids Lourds, et la présence des commerces itinérants.

ARRÊT DE BUS SUR LA RD562

Lors d'une réunion demandée par la direction technique des transports routiers de la Région, en présence de la direction des routes du Département, il a été constaté de nombreux accrochages entre des bus et des poids lourds qui dépassaient ces bus à l'arrêt. Pour éviter ce problème, la Direction des routes demande que les bus puissent désormais s'arrêter sur la route et non plus sur des emplacements réservés. Des bandes jaunes seront dessinées directement sur la RD, au droit des actuels emplacements réservés aux bus.

Ces emplacements seront reconvertis en places de parking pour véhicules légers. Le conseil demande d'étudier des façons de protéger les usagers des bus qui sont souvent obligés de se mettre sur la RD pour attirer l'attention des chauffeurs de bus pour qu'ils s'arrêtent (poteaux ...).

COMPTE-RENDU DE LA VISITE DE L'INSPECTION DE L'ÉGLISE PAR LA DRAC

Un architecte expert à la DRAC est venu réaliser une inspection de notre église inscrite aux monuments historiques. Le fait qu'elle soit inscrite devra permettre d'avoir accès à des subventions supplémentaires. La création d'une association de sauvegarde facilitera l'accès à d'autres subventions.

Cet architecte doit nous faire parvenir son compte rendu de visite proposant un calendrier de travaux classé par priorité. Le traitement de l'humidité derrière les stèles, la toiture de la sacristie et le re-scellement de pierres du clocher sont identifiés comme prioritaires.

STATION D'ÉPURATION : CALENDRIER

Le calendrier du projet de nouvelle station est rappelé :

- Présentation et validation de l'avant-projet le 7 juillet 2025
- Dépôt du dossier Loi sur l'eau : fin juillet
- Préparation du dossier d'appel d'offre : septembre - octobre
- Publication AO : octobre
- Notification du marché : janvier 2026
- Début des travaux : mars
- Réception et mise en service : mai

La prochaine étape concerne l'acquisition de la surface de terrain supplémentaire nécessaire. Un groupe d'élus rencontrera le propriétaire avec des éléments financiers précis et validés (prix pratiqués localement et historique des ventes précédentes).

ELECTIONS MUNICIPALES 2026 : Nombre de conseillers communautaires

Délibération : 26/2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-6-1,

Vu le décret n° 2024-1276 du 31 décembre 2024,

Madame le Maire expose au Conseil municipal la possibilité de conclure un accord local permettant de répartir les sièges du futur Conseil communautaire de manière à renforcer la représentation des communes de taille intermédiaire.

Cet accord doit être validé avant le 31 août 2025 par au moins :

- la moitié des communes représentant les deux tiers de la population,
- ou
- les deux tiers des communes représentant la moitié de la population.

Le Conseil communautaire serait ainsi composé de 65 sièges, répartis comme suit :

COMMUNES	Nombre de conseillers communautaires en 2025	2026 ACCORD LOCAL 65 SIEGES
THURY-HARCOURT-LE-HOM	8	7
BRETTEVILLE-SUR-LAIZE	4	3
CESNY-LES-SOURCES	3	2
CLÉCY	2	2
SAINT-RÉMY-SUR-ORNE	2	2
SAINT-GERMAIN-LE-VASSON	2	2
BARBERY	1	2
BOULON	1	2
CAUVICOURT	1	2
CROISILLES	1	2
ESSON	1	2
FRESNEY-LE-PUCEUX	1	2
GOUVIX	1	2
GRAINVILLE-LANGANNERIE	1	2

LES-MOUTIERS-EN-CINGLAIS	1	2
MONTILLIERES-SUR-ORNE	1	2
MUTRÉCY	1	2
URVILLE	1	2
BRETTEVILLE-LE-RABET	1	1
CAUVILLE	1	1
CINTHEAUX	1	1
COMBRAY	1	1
COSSESSEVILLE	1	1
CULEY-LE-PATRY	1	1
DONNAY	1	1
ESPINIS	1	1
ESTRÉES-LA-CAMPAGNE	1	1
FRESNEY-LE-VIEUX	1	1
GRIMBOSQ	1	1
LA POMMERAYE	1	1
LE BÔ	1	1
LE BÛ-SUR-ROUVRES	1	1
LE VEY	1	1
MARTAINVILLE	1	1
MESLAY	1	1
MOULINES	1	1
OUFFIERES	1	1
SAINT-LAMBERT	1	1
SAINT-LAURENT-DE-CONDÉ	1	1
SAINT-OMER	1	1
SOIGNOLLES	1	1
TOTAL	56	65

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions :

- DÉCIDE de valider la répartition des 65 sièges selon l'accord local telle que présentée ci-dessus ;
- AUTORISE Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- AUTORISE Madame le Maire à transmettre une copie de la présente délibération (après visa de la préfecture) à la CDC Cingal-Suisse Normande.

RECOMPENSE BAC

Les adolescents sont nombreux à Croisilles, environ 45, mais semblent globalement isolés, sans lieu ou événement dédié, sauf le parcours sportif qui rencontre un indéniable succès. L'idée d'organiser un moment convivial pour fêter le BAC (ou le BEPC) est discutée. Un moment convivial sans versement d'une prime est envisagé. Cela pourrait également être le moment pour présenter les offres nationales et locales dédiées aux adolescents (transport, sport, culture, associations ...). Une étude précise du nombre d'enfants par tranche d'âge sera présentée lors d'une prochaine réunion.

ADMINISTRATION PANNEAU POCKET

Madame le Maire partage avec le Conseil l'utilisation de Panneau Pocket : nous avons 453 abonnés, 1400 lectures ce dernier mois. Désormais la réalisation de notifications est possible à partir d'un téléphone portable. Nous diffusons actuellement les seuls événements ayant lieu sur la commune, les alertes météo, les sujets concernant les ordures ménagères. Le fonctionnement convient. Il est proposé de faire un point sur les diffusions à faire lors de chaque conseil municipal.

DEFIBRILLATEUR PLACE BARRASS

Il est rappelé l'intérêt d'un défibrillateur à l'extérieur, en particulier dans les zones les plus fréquentées. Il faut prendre en compte le risque de dégradation d'une telle installation en extérieur. Ce sujet sera approfondi lors d'une prochaine réunion.

COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

- **PLUi** : Dans le cadre de l'élaboration du nouveau PLUi, un groupe de travail sera mis en place pour chaque secteur géographique. Ce groupe décidera du nombre et de la localisation des nouvelles constructions. Nous sommes dans le secteur de Thury-Le Hom, avec Donnay, Esson et Combray. Deux ou trois représentants en tout devront être désignés.

Le conseil demande que chaque commune puisse être représentée dans ce groupe de travail, et qu'il y ait donc 4 représentants. Le conseil demande à suivre attentivement la mise en place des travaux pour le nouveau PLUi et pour défendre les intérêts de Croisilles. Un point régulier sera fait.

QUESTIONS DIVERSES

- Food truck - Délibération : 27/2025

Madame de Maire fait part au conseil d'une demande d'autorisation d'installer en soirée un Food truck spécialisé en Kebab (produits frais et de saison). Le jour sera à définir (sauf le mercredi, déjà pris). Le proposant habite Croisilles.

Une attention est portée au risque de concurrence avec le bar : le Food truck devra proposer ses produits hors des horaires où le bar propose des snacks, soit le soir en semaine à partir de 17h ou le week-end.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Emet un avis favorable,
- Autorise le food truck à s'installer sur la place MC CARTNEY à titre gratuit, jour et horaire à définir avec la mairie.

En l'absence d'autres questions, la séance du Conseil municipal est clôturée à 21 h 50.

Le Maire, MAILLOUX Elisabeth

La Secrétaire, LEPAUVRE Pascale